

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 05094

Numéro SIREN : 808 393 250

Nom ou dénomination : 100C

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2020 sous le numéro de dépôt 24230

n° de  
dépôt



n° de  
gestion

26230  
23 OCT. 2020

n° de  
facture

Opéra

n° de  
chq.

100C

Société par actions simplifiée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 27 RUE CAMILLE PELLETAN

78800 HOUILLES

Versailles B 808-393-250

## DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, et le vingt neuf juin, au siège social.

Monsieur JULIEN COUPRIE DE CHAZELLES, demeurant 27 RUE CAMILLE PELLETAN 78800 HOUILLES.

Associé unique de la Société 100C.

### I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, associé unique, Monsieur JULIEN COUPRIE DE CHAZELLES

a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

### II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

### PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de -521,85 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 7.121 euros, ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 694 euros.

## **DEUXIÈME DECISION**

### **Affectation du résultat**

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -521,85 euros de la manière suivante :

#### **Prélèvement sur les réserves :**

Sur les autres réserves, soit	4.79 euros
-------------------------------	------------

#### **Report à nouveau :**

Au report à nouveau	517.06 euros
---------------------	--------------

Total	521.85 euros
-------	--------------

### **Rappel des dividendes distribués**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des précédents exercices.

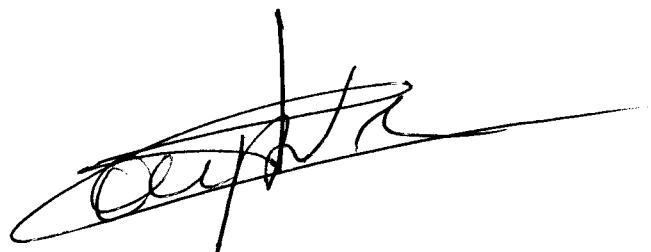
## **TROISIÈME DECISION**

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, l'associé unique approuve les conventions intervenues entre la Société et son Président non-associé au cours de l'exercice écoulé :

## **QUATRIÈME DECISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de décisions de l'associé unique.



①

## BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :	100C	Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *	1 2
Adresse de l'entreprise	27 rue camille pelletan 78800 HOUILLES	Durée de l'exercice précédent *	1 2
Numéro SIRET *	8 0 8 3 9 3 2 5 0 0 0 0 1 0	Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le,	13 11 22 01 19
		Brut	Net
		1	2
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
IMMobilisations corporelles	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>BK</b>
		26 315	7 171 19 144
IMMobilisations financières	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE
ACTIF CIRCULANT	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>
		149 496	149 496
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif *	CN	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>1A</b>
		175 811	7 171
			168 640
Renvois : (1) Dont droit au bai :		CP	
			(3) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise

100C

Néant  \*

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....)	15 000	DA	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )		DC	
	Réserve légale (3)		DD	1 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ )		DG	5
	Report à nouveau		DH	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	(522)
	Subventions d'investissement		DJ	
Autres fonds propres	Provisions réglementées *		DK	
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	15 983
	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Provisions pour risques et charges	Avances conditionnées		DN	
		<b>TOTAL (II)</b>	DO	
	Provisions pour risques		DP	
DETTES (4)	Provisions pour charges		DQ	
		<b>TOTAL (III)</b>	DR	
	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	129
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )		DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	105 741
	Dettes fiscales et sociales		DY	36 788
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
Compte régul.	Autres dettes		EA	10 000
	Produits constatés d'avance (4)		EB	
		<b>TOTAL (IV)</b>	EC	152 657
	Ecart de conversion passif *		ED	
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	168 640
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}		1C	
			ID	
			1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	152 657
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	129

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		100C	Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	EA	FB	FC
	Production vendue	biens *	FD	FF
		services *	FG	FI 745 819
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	745 819 FK	FL 745 819
	Production stockée *			FM
	Production immobilisée *			FN
	Subventions d'exploitation			FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP
	Autres produits (1) (11)			FQ 284
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FR 746 103 FS
	Variation de stock (marchandises)*			FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU 233 504
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW 454 931
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX 1 683
	Salaires et traitements *			FY 33 371
	Charges sociales (10)			FZ 19 581
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * - dotations aux provisions	GA 2 173 GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)			GE 3 063
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			GF 748 306 GG (2 203)
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			GH GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL 60
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM
	Définitions positives de change			GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO
	Total des produits financiers (V)			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GP 60 GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR 1 401 GS
	Définitions négatives de change			GT
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GU 1 401 GV (1 341)
	Total des charges financières (VI)			
	<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>			
	<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>			<b>GW (3 544)</b>

(RENOVIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	100C	Néant	<input type="checkbox"/> *	
<b>Exercice N</b>				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 239	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	1 239	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	190	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	190	
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>				
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
	Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	(1 973)
	<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	HL	747 402	
	<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	HM	747 924	
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>				
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { – Crédit-bail mobilier *	HP	6 301	
	– Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N
	regularisations fournisseurs		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	penalités			1 239
<b>Exercice N</b>				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)



Timbre à date du service

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition
--------------------	----------	------------	----------	-------------------------------

Régime réel normal

**Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe****Si PME innovantes, cocher la case ci-contre****Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case****A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

100C  
27 rue camille pelletan  
78800 BOUILLES

SIRET 8 0 8 3 9 3 2 5 0 0 0 0 1 0 Mél:

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

**B ACTIVITÉ**

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	4 626	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

**3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**Entreprise nouvelle, art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A  Pôle de compétitivité, art. 44 undecies Entreprise nouvelle, art. 44 septies  Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies  Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies  Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art . 44 octies A  Autres dispositifs Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies Société d'investissement  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux de 15%**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif, art. 244 quater W**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4** (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1), cocher la case ci-contre 

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée Nom / Adresse N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2), cocher la case ci-contre 

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe Nom / Adresse N°

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé sage coala

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télé déclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

sarl cb expertise

10 rue pergolesse

75116 paris

Tél:

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Identité du déclarant:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Date: 25062020 Lieu: BOUILLES

Qualité et nom du signataire:

Signature:

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

## **IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

N° 2065 bis-SD

2020

*Formulaire obligatoire*  
*(art. 223 du Code général des impôts)*

**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

## H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) <sup>(2)</sup>		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>		e		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>		f		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		g		
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>		h		
<b>Total (a à h)</b>				

**RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS** (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J DIVERS

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrcessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>	MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter

**100C**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 15.000 euros**  
**Siège social : 27 RUE CAMILLE PELLETAN**  
**78800 HOUILLES**  
**Versailles B 808-393-250**

---

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

Monsieur **JULIEN COUPRIE DE CHAZELLES**, associé unique et Président de la Société 100C, a, conformément aux dispositions des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 établi, le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

L'activité dominante est le bâtiment tous corps d'état

L'exercice 2019 a été marqué par : une baisse de notre chiffre d'affaires et de notre résultat

Il n'y a pas de faits marquants l'activité sociale

**EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

**ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

**EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Nous espérons une amélioration de notre résultat pour l'exercice à venir

**EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 745.819,19 euros (contre 840.191,88 euros au titre de l'exercice précédent), soit une variation de -11,23 %;

- le total des produits d'exploitation s'élève à 745.819,19 euros (contre 840.191,88 euros au titre de l'exercice précédent) soit une variation de -11,23 %;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 748.306,23 euros (contre 759.650,22 euros au titre de l'exercice précédent) soit une variation de -1,49 %.

Le résultat d'exploitation ressort à -2.202,87 euros (contre 80.541,56 euros au titre de l'exercice précédent) soit une variation de -102,74 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 33.370,71 euros contre 0 euros au titre de l'exercice précédent,

Le montant des charges sociales s'élève à 19.581,08 euros contre 0 euros au titre de l'exercice précédent. L'effectif salarié moyen s'élève à 2 contre 0 au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de -1.340,99 euros contre -812,71 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -3.543,86 euros contre 79.728,85 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -104,44 %.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 1.049,35 euros, de l'impôt sur les bénéfices de -197.266 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte de -521,85 euros (contre un bénéfice de 62.310,30 euros au titre de l'exercice précédent), soit une variation de -100,84 %.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 168.640,29 euros contre 339.207,78 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -50,28 %.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce.

## **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

La perte de l'exercice s'élevant à -521,85 euros est affectée de la manière suivante :

### **Prélèvement sur les réserves :**

Sur les autres réserves, soit	4,79 euros
-------------------------------	------------

### **Report à nouveau :**

Au report à nouveau	517,06 euros
---------------------	--------------

<b>Total</b>	<b>521,85 euros</b>
--------------	---------------------

## **Rappel des dividendes distribués**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des précédents exercices.

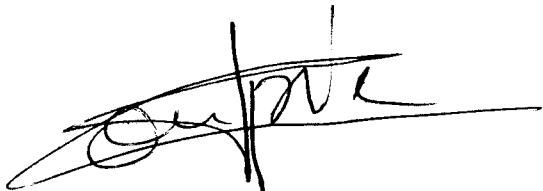
## **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 7.121 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

## **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il est rappelé les conventions intervenues entre la Société et son Président, et qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique :

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Pascal". It is written in a cursive style with a horizontal line extending from the end of the signature.